



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 091-20

Objet : RS Convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Bassens pour le remboursement des travaux de modernisation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffinat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 091-20

objet **RS Convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Bassens pour le remboursement des travaux de modernisation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération n° 128-18 C du 12 juillet 2018 définit l'intérêt communautaire en matière de voirie et que dans le cadre de cette compétence, depuis 2019, Grand Chambéry est chargé de l'investissement en matière d'éclairage public sur l'ensemble des voiries d'intérêt communautaire (VIC).

La commune de Bassens, suite à un diagnostic de son parc d'éclairage public, a attribué à Citéos, en 2018, un marché de modernisation des luminaires visant à les mettre aux normes et à diminuer les consommations énergétiques grâce aux leds.

Pour l'année 2019, une part du marché porté par la commune a concerné des équipements relevant de la compétence de l'agglomération, pour des équipements situés sur des voiries d'intérêt communautaire : 3 équipements rue du Bolliet, 2 sur la rue Jean-Perrier Gustin et 5 sur l'avenue de Bassens.

Le montant total des travaux relevant de Grand Chambéry s'élève à 7 980,50 €HT, soit 9 576,60 € TTC.

Cette somme globale a été réglée par la commune de Bassens dans le cadre de son marché.

Il est proposé d'établir une convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Bassens pour le reversement par l'agglomération de sa participation pour l'investissement sur les VIC, soit 7 980,50 €HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Bassens pour le remboursement des travaux d'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire définies ci-dessus,

Article 2 : autorise le président à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 091-20

Objet de l'acte : RS Convention financière entre Grand Chambéry et la commune de Bassens pour le remboursement des travaux de modernisation de l'éclairage public sur les voiries d'intérêt communautaire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 03 décembre 2020

Annexe(s) : Convention financière GC/Bassens - Eclairage public

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24462H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24462H1

Date de transmission en Préfecture : 09 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 09 décembre 2020

Période d'affichage : du au